

Informations pratiques :

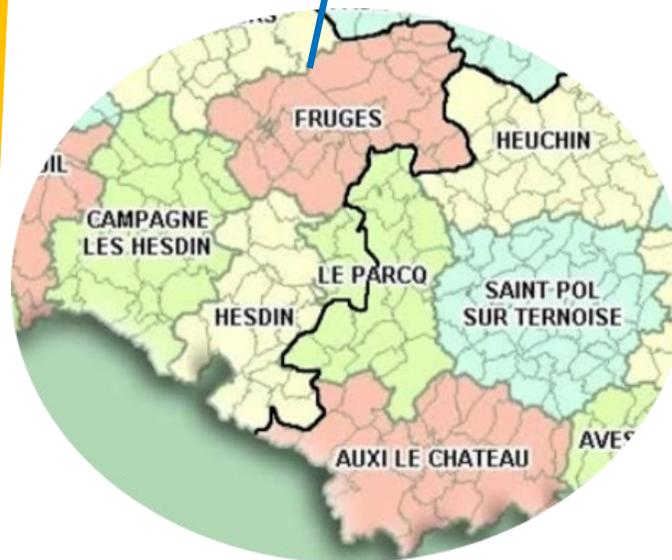
La demande de consultation peut se faire en venant sur place ou en téléphonant au 03 21 04 63 60

Vous seront demandés :

- ⇒ La carte vitale (ou attestation d'ouverture de droits à la sécurité sociale)
- ⇒ La carte de mutuelle
- ⇒ Le livret de famille
- ⇒ Une pièce d'identité

Le CMP fait partie du secteur de psychiatrie infanto-juvénile du Montreuillois, rattaché à l'Institut Départemental Albert Calmette de CAMIERS

L'ensemble des soins est intégralement pris en charge par la sécurité sociale.



Communes desservies
par le CMP d'Auchy les Hesdin



Centre

Médico

Psychologique

25 b, rue du 19 mars 1962
62770 AUCHY LES HESDIN

Tél: 03.21.04.63.60

Fax: 03.21.04.05.94

Ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

- Consultations uniquement sur rendez vous -

Le CMP est un lieu de consultations et de soins.

Il s'adresse aux enfants dès la naissance, aux adolescents, et à leurs familles.

Le CMP est composé d'une équipe pluridisciplinaire : Médecin Pédopsychiatre, Psychologues, Psychomotriciennes, Infirmiers, Educateurs spécialisés, Educateurs de jeunes enfants, Cadre de santé et Secrétaire

Comment se passent les soins ?

Une première rencontre est proposée afin de faire le point sur votre demande et évaluer les difficultés rencontrées.

Des bilans complémentaires peuvent être réalisés afin d'affiner le diagnostic.

A la suite de cette démarche, des soins sous la responsabilité médicale peuvent être proposés avec un ou plusieurs intervenants de l'équipe soignante.

Pourquoi accompagner mon enfant au CMP ?

« Mon enfant pleure beaucoup »

« Mathilde, 10 ans, passe ses journées sur les écrans »

« Mon enfant ne me regarde pas, il s'enferme dans des jeux répétitifs. »

« Mon ado ne veut plus aller au collège »

« Mon bébé de 6 mois ne dort pas, je n'en peux plus ! »

Oscar, 14 ans : « Je ne me sens pas compris »

« Mon enfant s'isole et ne va pas vers les autres »

« Mon enfant ne tient pas en place »

« Ma fille de 3 ans ne supporte pas qu'on lui dise non »

« Il y a un deuil dans la famille et Caroline en souffre... »

« L'école nous a interpellés. »

Mais encore toute problématique qui vous questionne : (trouble du comportement, difficulté familiale (séparation, deuil, conflit...), troubles des apprentissages, du développement, de l'alimentation, du sommeil...)

Les soins se déclinent en :

- Consultations et bilans,
- Thérapies individuelles,
- Groupes à médiations thérapeutiques,
- Travail parents-enfants,
- Guidance parentale,
- Visites à domicile ou en milieu scolaire

Avec votre accord, un lien est possible, auprès des partenaires scolaires, sociaux, médico-sociaux ou judiciaires.

